



Aux personnes intéressées par la révision du Plan d'urbanisme et le remplacement des règlements d'urbanisme de la municipalité de Saint-Frédéric.

**Avis public** est donné que lors d'une séance ordinaire qui s'est tenue le 9 mars 2015, le conseil de la municipalité a adopté les projets de règlements suivants :

**a) Projet de règlement du *Plan d'urbanisme* no 295-15**

Le Plan d'urbanisme est un document de planification réalisé par la municipalité de Saint-Frédéric en matière d'aménagement du territoire. Il s'agit d'un outil de gestion important puisqu'il établit les lignes directrices de son organisation spatiale et physique desquelles découle une vision d'ensemble du territoire. Ce règlement révisé l'actuel *Plan d'urbanisme* no 169-89.

**b) Projet de règlement Administratif en matière d'urbanisme no 296-15**

Le règlement administratif en matière d'urbanisme comprend la terminologie utilisée pour l'ensemble des règlements d'urbanisme de la municipalité en plus d'établir les modalités de demande et d'émission des permis et certificats, les tarifs de ces derniers ainsi que les sanctions, recours et dispositions pénales applicables. Ce règlement remplace l'actuel règlement sur les *Permis et certificats* no 177-90.

**c) Projet de règlement de *Zonage* no 297-15**

Le règlement de zonage vise à découper le territoire en différentes zones et régir pour chacune d'elles les usages et les constructions. Ce règlement remplace l'actuel règlement de *Zonage* no 173-90.

**d) Projet de règlement de *Lotissement* no 298-15**

Le règlement de lotissement vise à encadrer les opérations cadastrales sur le territoire, notamment en régissant les dimensions des lots et les tracés de rue. Ce règlement remplace l'actuel règlement de *Lotissement* no 174-90.

**e) Projet de règlement de *Construction* no 299-15**

Le règlement de construction permet à la municipalité de réglementer les matériaux autorisés et prohibés sur le territoire, la façon de les assembler, ainsi que de régir les éléments de protection ou de fortification des constructions. Ce règlement remplace l'actuel règlement de *Construction* no 176-90.

**f) Projet de règlement sur les *Conditions d'émission des permis de construction* no 300-15**

Le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction permet à la municipalité d'imposer le respect de certaines exigences avant qu'un permis de construction soit accordé. Ce règlement remplace l'actuel règlement *relatif à Certaines conditions d'émission du permis de construction* no 175-90.

**g) Projet de règlement sur les *Dérogations mineures aux règlements d'urbanisme* no 301-15**

Le règlement sur les dérogations mineures constitue une procédure d'exception en vertu de laquelle le conseil peut autoriser la réalisation de travaux projetés ou la régularisation de travaux en cours ou terminés, lesquels ne satisfont pas à toutes les dispositions des règlements d'urbanisme. Ce règlement remplace l'actuel règlement sur les *Dérogations mineures aux règlements d'urbanisme* no 194-95.

Une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlements aura lieu le **20 avril 2015** à 19h30, à la salle du Conseil, située au 850, rue de l'Hôtel-de-Ville à Saint-Frédéric. Les projets de règlements et les conséquences de leur adoption seront présentés lors de cette assemblée et la municipalité entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Les projets de règlement de *Zonage* et de *Lotissement* sont susceptibles d'approbation référendaire par l'ensemble des personnes habiles à voter de la municipalité de Saint-Frédéric.

Tous les projets de règlements cités ci-haut peuvent être consultés à l'hôtel de ville, située au 850, rue de l'Hôtel-de-Ville à Saint-Frédéric, durant les heures d'ouverture normales du bureau. Un résumé du Plan d'urbanisme sera également distribué par courrier à toutes les adresses du territoire.

Donné à Saint-Frédéric, ce 31 mars.

Cathy Poulin, directrice-générale et secrétaire-trésorière